

CĒGEP DE SAINT-HYACINTHE

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

SERVICE DE SOUTIEN À L'ÉTUDIANT EN DIFFICULTÉ (troubles d'apprentissage et besoins psychosociaux)



nécessitant des mesures d'accommodement au niveau scolaire.



L'étudiant doit remplir le formulaire d'inscription du SAIDE sur le Portail et joindre son diagnostic.



La conseillère en services adaptés prend connaissance des documents envoyés et voit à la mise en place des mesures d'accommodement avec l'éducateur.



L'étudiant reçoit une date de rendez-vous avec l'éducateur responsable de son programme dans un délai de 5 jours ouvrables.



Une rencontre avec l'éducateur a lieu pour la signature du plan de service (et la remise de la fiche). Les mesures d'accommodement autorisées sont expliquées à l'étudiant.



L'étudiant doit remettre une copie de sa fiche à ses enseignants.



S

SANS DIAGNOSTIC

mais éprouvant des difficultés scolaires (préévaluation souhaitée).



L'étudiant doit prendre un rendez-vous avec la conseillère en services adaptés (SAIDE : B-1419).



À la suite de la préévaluation, si des critères diagnostiques sont significatifs, la conseillère recommande à l'étudiant de prendre rendez-vous avec un médecin ou un professionnel reconnu, selon le besoin.

Lorsque l'étudiant obtient son diagnostic, il doit suivre le processus de l'étudiant

« AVEC DIAGNOSTIC ».

Si les critères ne sont pas significatifs lors de la préévaluation, la conseillère peut outiller l'étudiant (au niveau de l'organisation de la planification) et le référer vers le Centre d'aide à la réussite.



BESOIN DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Prise de rendez-vous avec un travailleur social/psychologue au comptoir du Service d'aide à la réussite (B-1415).



Lors de la première rencontre, le travailleur social analyse les besoins (suivi possible à l'interne ou à l'externe).



Lors de l'analyse, si le travailleur social pense qu'une préévaluation pour le SAIDE est nécessaire, il précise à l'étudiant qu'il doit prendre un rendez-vous avec la conseillère en services adaptés.



S'il constate que l'étudiant a un diagnostic, qu'il éprouve des difficultés académiques et qu'il n'est pas inscrit au SAIDE, il lui recommande de s'inscrire via le Portail.